

Faut-il interdire la fessée ?

par Marianne Davril

La députée UMP et pédiatre Edwige Antier souhaite déposer un projet de loi visant à interdire ce châtement corporel. Pour le moment rien n'indique qu'elle sera débattue à l'Assemblée Nationale.

La proposition est loin de faire l'unanimité. Selon une enquête menée en 2007 par l'Union des Familles en Europe, 87% des parents interrogés déclarent avoir déjà donné une fessée et plus de la moitié sont contre son interdiction.

La fessée engendre-t-elle de réels effets néfastes? Comment appliquer une telle loi ?

TOUR D'HORIZON

En 2008, Le Conseil de l'Europe avait appelé ses membres à interdire la fessée avec sa campagne "levez la main contre la fessée". A l'heure actuelle, dix-huit Etats ont appliqué ce principe dans leurs lois comme la Suède, l'Italie, l'Espagne ou encore Chypre.

Pour la députée et Pédiatre Edwige Antier, la France accuse un retard sans précédent. Pour autant elle ne souhaite pas "*envoyer les parents en prison en inscrivant ce principe dans le code pénal*" mais "*dans le code civil comme c'est le cas en Allemagne*".

"LUTTER CONTRE LA VIOLENCE ORDINAIRE"

Olivier Maurel, auteur de *la Fessée* (édition La plage) et fondateur de l'Observatoire de la Violence Educative, estime que cette loi est indispensable car "*la fessée fait partie des châtements corporels. Il faut marquer un interdit qui n'existe pas encore aujourd'hui. Par ailleurs c'est une erreur de dire que la fessée ne tue pas, elle instaure un lien de rupture entre parents et enfants*". Olivier Maurel avance les résultats de plusieurs études. Les enfants victimes de châtements corporels auraient un comportement plus anti-social, éprouveraient un sentiment d'infériorité, et se montreraient plus violents.

Mais une loi seule se révélerait inutile, "*il faut qu'elle soit suivie de moyens afin de permettre d'ouvrir des lieux de discussions aux parents sur les questions d'éducation et de prévention*" poursuit-il.

L'auteur de *la fessée* insiste sur le fait que les parents doivent se faire confiance "*interdire la fessée ne signifie pas qu'il faut tout accepter de la part des enfants, loin de là. Un non ferme vaut bien plus qu'une gifle ou une fessée*".

"D'AUTRES PRIORITES"

Pour les associations de défense de l'enfant, le gouvernement va trop loin. "*Il y a tous les jours des enfants qui meurent sous les coups de leurs parents. Légiférer sur la fessée n'y changera rien!*" déplore Martine Brousse, présidente de l'association La voix de l'enfant. "*Pour l'heure, il y a d'autres priorités à traiter! La loi de 2007 sur la protection de l'enfant n'est toujours pas appliquée correctement faute de décrets d'application! Trop de lois tuent la loi*" poursuit-elle.

Par ailleurs elle précise qu'"*une fessée n'a jamais fait de mal à un enfant tant qu'elle est donnée sans violence, expliquée et justifiée*". La présidente de l'association la Voix de l'enfant estime que le gouvernement se trompe de cheval de bataille: "*On est de plus en plus dans le répressif. On est en train d'enlever petit à petit l'autorité des parents sur leurs enfants. Il ne faut pas confondre éducation et maltraitance*".

Si la question de l'interdiction de la fessée divise, tous s'accordent à dire qu'il faut avant tout travailler sur la prévention et l'éducation afin de lutter contre la violence faite aux enfants.